

Membre adhérent et fondateur de l'intersyndicale « Avenir Hospitalier ». Avenir Hospitalier est membre adhérent et fondateur de l'organisation syndicale « Action Praticiens Hôpital », APH

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, FEMS

Membre adhérent du Conseil National Professionnel d'Anesthésie-Réanimation -Médecine Péri-opératoire, ARMPO

Docteur Anne Geffroy-Wernet
Présidente

Docteur Matthieu Débarre
Vice-président

Docteur Mathieu Brière
Vice-président

Docteur Renaud Chouquer
Secrétaire général

COMMUNIQUE DE PRESSE du 21 SEPTEMBRE 2026

RAPPORT IGAS-IGF SUR LE TEMPS DE TRAVAIL DES MEDECINS

L'INCOMPETENCE DES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS SUR LA MESURE DU TEMPS DE TRAVAIL ENFIN EPINGLEE :

BIENTOT LA FIN DU BENEVOLAT POUR LES PRATICIENS HOSPITALIERS ?

Le SNPHARE (Syndicat National des Praticiens Hospitaliers en Anesthésie Réanimation Élargi aux autres spécialités) salue la qualité du Rapport IGAS-IGF sur le Temps de Travail des Médecins paru le 25 août 2025.

Ce rapport, qui s'intéresse au temps de travail des médecins hospitaliers et libéraux, met en évidence les nombreuses anomalies concernant le temps de travail des médecins hospitaliers ainsi que les manquements de nombreuses administrations, concernant le décompte du temps de travail, ou l'encadrement du temps de travail additionnel (TTA).

Les données sont d'ailleurs cohérentes avec celles retrouvées dans les enquêtes TeTraMAR et TeTraMAR-E réalisées par la SNPHARE.

A la lumière de ces éléments, il nous semble nécessaire et raisonnable de revoir en profondeur le temps de travail médical et son décompte.

Il faut en finir avec un décompte totalement flou et injuste du temps de travail, statutairement "maximum 10 demi-journées par semaine, 48 h par semaine, moyennées au quadrimestre", qui a montré son inadaptation à l'évolution du travail médical hospitalier. En effet, le décompte horaire par l'employeur est obligatoire et s'applique à tous les praticiens hospitaliers ; ceci a été rappelé par le Conseil d'Etat par l'arrêt du 22 juin 2022 - mais sans grand effet sur nos administrations hospitalières.

- **Le principe de la demi-journée est devenu obsolète** pour la plupart des spécialités, pour la plupart des services hospitaliers.
- **La solution répondant à la pratique médicale hospitalière du XXIème siècle et répondant à l'injonction du Conseil d'Etat est le "temps médical continu"**. Cette méthode de décompte horaire est actuellement dérogatoire, réglementairement ouverte à très peu de spécialités... et régulièrement est refusée ou difficilement obtenue dans de nombreux établissements alors que c'est un élément majeur d'attractivité. **Le décompte horaire en temps continu doit devenir la norme, et la demi-journée un mode dérogatoire.**
- **Le flou artistique et l'hétérogénéité de la durée des obligations de service doivent disparaître.** Il est inacceptable que le **delta 39-48 heures** soit du travail réalisé

Membre adhérent et fondateur de l'intersyndicale « Avenir Hospitalier ». Avenir Hospitalier est membre adhérent et fondateur de l'organisation syndicale « Action Praticiens Hôpital », APH

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, FEMS

Membre adhérent du Conseil National Professionnel d'Anesthésie-Réanimation -Médecine Péri-opératoire, ARMPO

Docteur Anne Geffroy-Wernet
Présidente

Docteur Matthieu Débarre
Vice-président

Docteur Mathieu Brière
Vice-président

Docteur Renaud Chouquer
Secrétaire général

bénévolement, ou encore que les obligations de service en temps continu varient d'un établissement à l'autre entre 39 et 48 heures, pour une rémunération identique.

- **L'organisation du temps médical doit comprendre, dans les 39 heures préconisées par l'IGAS, le temps médical clinique direct, indirect, et le temps médical non clinique, selon une organisation propre à chaque service.** C'est le sens du temps médical continu et de sa répartition, définie par l'instruction DGOS sur le temps de travail (décembre 2025).

Ces adaptations devront être accompagnées par le **déploiement d'outils informatiques** permettant un réel suivi du temps de travail des praticiens (à l'échelle des établissements, mais aussi au niveau des territoires, des régions et du pays).

Nous saluons également l'importance donnée à **l'équipe médicale**, pivot de l'organisation et déterminant majeur de la prise en charge des patients, et pourtant mise à mal par les sous-effectifs chroniques et surtout un calcul d'effectif - cible régulièrement insincère lorsqu'il exclut le temps de formation, des congés pour vacances ou pour événements de la vie... de sorte que les praticiens réalisent du temps de travail additionnel (TTA) auto-contraint pour maintenir un service, alors que ce TTA devrait être réalisé sur la base du volontariat.

Le SNPHARE demande à la Ministre de donner mandat à la DGOS à ouvrir des négociations concernant le temps de travail médical et son décompte, en lien avec les recommandations de la mission IGAS :

- **Le décompte en temps continu immédiatement accessible "de droit" pour toutes les spécialités, le décompte en demi-journée devenant dérogatoire,**
- **L'instauration de la notion de temps médical,**
- **La mise en place d'obligations de service à 39 heures hebdomadaires pour tous les praticiens hospitaliers, toutes activités professionnelles comprises (cliniques directes, indirectes et non cliniques), le TTA étant déclenché à partir de la 40ème heure**
- **L'obligation de définir des effectifs cibles selon un mode de calcul précis, intégrant les besoins de formation, de congés pour événements de la vie et les besoins en temps "non clinique" essentiels à la vie d'une équipe de service et au portage de projet centrés sur l'amélioration des soins pour le patient.**

Ce dossier figure dans les grands sujets que le SNPHARE souhaite évoquer avec notre Ministre, qui n'a toujours pas répondu à notre demande de rendez-vous...

Lire également le communiqué de presse de notre intersyndicale Avenir Hospitalier / APH
[L'hôpital ne respecte pas le temps de travail des médecins ! L'Etat en est désormais informé !](#)